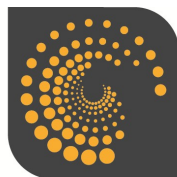


LIVRET D'ENTRETIEN PORTE DE GARAGE



FUTUROL

LA PERFORMANCE CERTIFIÉE

REVENDEUR

ORGANISME D'INSTALLATION

Nom de l'organisme d'installation :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

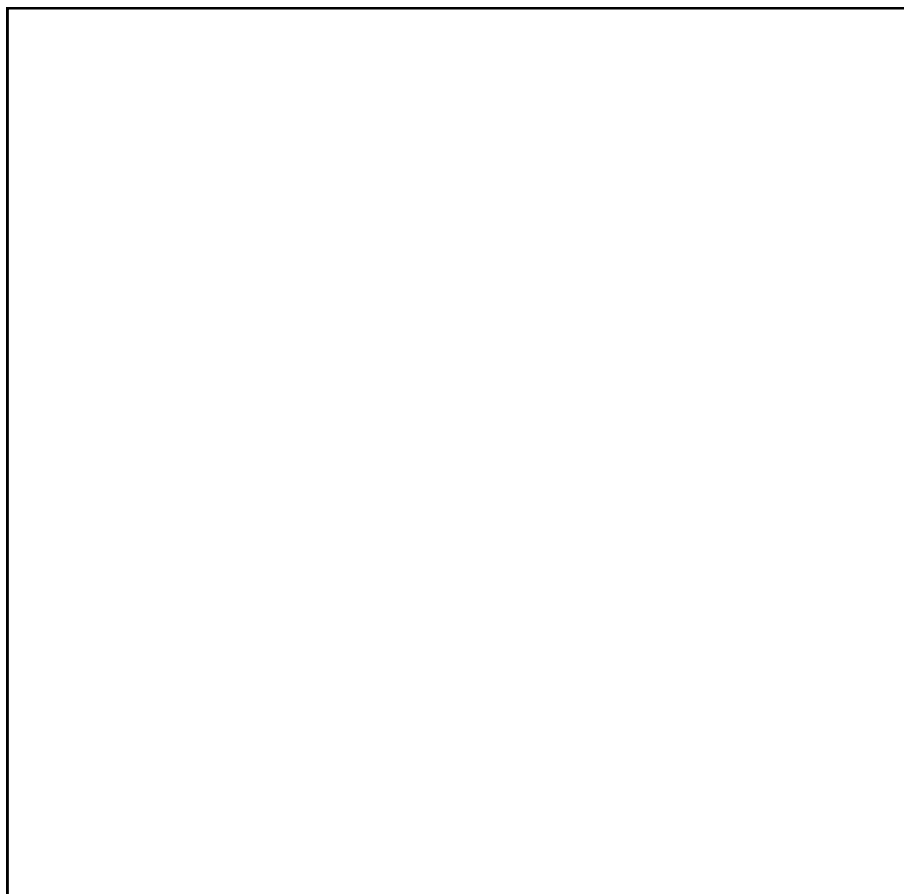
Date de l'installation:

08/2013

600-00008-92-00-E



* N O T O 5 *



Ce présent livret destiné au propriétaire, permet de consigner des informations sur la porte de garage.

Les caractéristiques de la porte, son essai final de vérification, d'éventuelles opérations de maintenance, et toutes modifications seront retranscrites dans ce manuel.

L'installateur doit notifier dans ce livret, les différentes caractéristiques de la porte, ainsi que les résultats de l'essai final de vérification datés et signés.

Se reporter à la notice moteur pour toutes les opérations de maintenance et de contrôle de celui-ci, toutes les informations de maintenance pourront également être consignées dans ce livret.

Les opérations de maintenance ou d'entretien de la porte doivent être réalisées par des professionnels formés et habilités à ces tâches. Lors d'éventuels travaux de maintenance, il est important que le propriétaire face remplir toutes les modifications apportées sur la porte enroulable.

Toute modification ou amélioration ultérieure apportée à cette porte de garage après réception ne doit être réalisée uniquement si cette même porte une fois modifiée assure la conformité aux normes pertinentes énumérées dans l'EN 13241-1 2000.

Dans ce cas l'organisme chargé des travaux de modification ou d'amélioration devra assurer le fonctionnement ultérieur en toute sécurité de la porte, et devra consigner dans ce livret d'entretien la nature des modifications conformément à l'annexe C de l'EN 12635.

EXAMEN FINAL

L'examen final a pour but de vérifier l'installation et le fonctionnement correct de la porte de garage. Cet examen doit être réalisé par l'installateur et notifié dans ce rapport. Pour l'essai de fonctionnement se reporter aux informations de fonctionnement de la notice d'utilisation.

EXAMEN VISUEL

	Correct	Surveillance Nécessaire	Non utilisé
Aspect du général	☐	☐	☐
Aspect du tablier	☐	☐	☐
Fixation du récepteur / moteur	☐	☐	☐
Fixation du feu clignotant	☐	☐	☐

FONCTIONNEMENT

Montée/arrêt/descente avec bouton poussoir	☐	☐	☐
Montée/arrêt/descente avec bouton télécommande	☐	☐	☐
Fin de course haute	☐	☐	☐
Fin de course basse	☐	☐	☐
Cycle avec commande manuelle	☐	☐	☐

SECURITÉ

Fonctionnement de la barre palpeuse	☐	☐	☐
Test cellule photo électrique (active pendant la descente)	☐	☐	☐
Essai feu clignotant	☐	☐	☐
Installation électrique	☐	☐	☐
Passage des câbles électriques	☐	☐	☐

Résultat de l'examen:.....

.....

.....

Entreprise:.....

Date :Signature :

ENTRETIEN

Il n'y a pas d'entretien particulier à effectuer sur la porte de garage, afin d'assurer son fonctionnement dans le temps si ce n'est que de nettoyer régulièrement les traces de fonctionnement de la porte de garage sur le tablier, et surtout de ne pas laver la porte à l'aide d'un nettoyeur à haute pression (voir NFP 25-362).

Cependant nous recommandons d'effectuer un test annuel des accessoires de sécurité installés avec la porte.

Pour la lame palpeuse, appuyer sur le caoutchouc en bas du tablier pendant la descente de la porte.

La porte doit s'arrêter puis remonter jusqu'en haut partiellement ou totalement.

Pour une cellule photo électrique, passer la main devant la cellule, pendant la descente de la porte.

La porte doit s'arrêter, puis remonter jusqu'en haut partiellement ou totalement.

Dans le cas de l'utilisation d'un accès de sécurité alimenté par batteries, faire un contrôle de fonctionnement tous les 6 mois et tous les 2 ans, changer les batteries si nécessaire.

Si l'un de ces accessoires n'assure plus sa fonction de sécurité, faire appel à un organisme spécialisé dans l'entretien de porte de garage.

Si un feu clignotant a été installé avec la porte, contrôler périodiquement son bon fonctionnement.

RAPPORT D'ENTRETIEN

Date :Nature de l'intervention:.....

.....

Organisme chargé des travaux :

Signature:

Date :Nature de l'intervention:.....

.....

Organisme chargé des travaux :

Signature:

MODIFICATION

Si d'éventuelles modifications sont apportées sur la porte, elles doivent impérativement être consignées dans ce livret. Toute modification doit être réalisée par un organisme spécialisé et respecter toutes les règles de sécurité en conformité à la norme EN 13241-1 2000.

Date :Nature de la modification:.....

.....

.....

Organisme chargé des travaux :

Cachet:

Signature:

Date :Nature de la modification:.....

.....

.....

Organisme chargé des travaux :

Cachet:

Signature:

MISE AU REBUT



L'emballage et la porte de garage se composent d'éléments qui peuvent être recyclables.

En fin de vie, veuillez les mettre au rebut dans les conteneurs de recyclage locaux suivant leur matière.



Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de l'administration municipale concernant les possibilités de mise au rebut des pièces usées.